

Mardi 26 décembre 2017

Fêtes de fin d'année 2017 : la direction départementale de la protection des populations (DDPP) dresse son premier bilan des opérations de contrôles

Depuis le 06 novembre dernier, la DDPP a renforcé les contrôles sur les produits festifs du réveillon et des cadeaux. Cette opération s'achèvera le 15 janvier prochain.

Avec l'approche des fêtes de fin d'année, de l'épiphanie et des soldes d'hiver, le département connaît une accélération des achats tardifs ou impulsifs de denrées et de produits festifs associée à une multiplication des campagnes publicitaires incitant à la consommation qui implique une vigilance permanente des agents de la DDPP notamment pour tracer les provenances et contrôler les invendus.

Bilan provisoire de cette opération

À ce jour, la DDPP a effectué 200 visites concernant 190 établissements dans les secteurs alimentaires et festifs ainsi que non-alimentaires et de loisirs :

- 55 commerces non sédentaires (marchés de Noël, stands dans les galeries commerciales) ;
- 95 commerces de ventes au détail (alimentaires et non alimentaires) ;
- 27 restaurants ;
- 18 prestataires de service ;
- 17 grossistes ;
- 9 producteurs (primaires et transformateurs) ;
- 3 sites Internet.

Les jouets, les cosmétiques (huiles essentielles), les articles de voyage et de sports, ainsi que les prestations hôtelières et de transports de personnes ont également été contrôlés.

À la suite de ces contrôles, la DDPP des Bouches-du-Rhône a dressé 25 injonctions de police administrative (mesures correctives de rétablissement du droit dans un délai prescrit), 8 avertissements, 11 procédures pénales et 7 procédures administratives, celles-ci visant essentiellement la grande distribution et les maxi-discompteurs. Une boulangerie pâtisserie fait l'objet d'une fermeture administrative par arrêté préfectoral pour des motifs d'atteinte caractérisée aux règles élémentaires d'hygiène.

À la date du 20 décembre 2017, le taux global d'anomalies relevé dans le département des Bouches-du-Rhône est de 24 %.

Ce taux atteignait 19 % l'an passé pour la même période.

Pour rappel, la DDPP met en œuvre les politiques de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs ainsi que celles de la Direction Générale de l'Alimentation au travers de la sécurité sanitaire des aliments.

Afin de s'assurer du bon déroulement de cette période festive, les contrôles se poursuivront jusqu'à la mi-janvier.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.paca.gouv.fr - www.bouches-du-rhone.gouv.fr  @Prefet13